



11 NOVEMBRE 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 11 novembre 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS	PAUL M. ROLLAND
PATRICK CHARBONNEAU	RÉAL BRUNELLE
JEAN-MARC MALTAIS	SERGE DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2002-11-477

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2002

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2002-11-478

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2002

11 NOVEMBRE 2002

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2002-11-479 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2002
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2002
- 2002-11-480 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4 OCTOBRE 2002
- N. M. 3.4 DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2002 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2002-11-481 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2002 AINSI QUE POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2003

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 857-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME »

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

- 2002-11-482 7.1 EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE TROIS CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (393 750 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 864-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (465 000 \$) RELATIVEMENT À LA RELOCALISATION D'UN TRONÇON DE LA RUE CHAMPLAIN AINSI QU'À L'ACHAT DU TERRAIN OÙ EST LOCALISÉ LE RÉSERVOIR CHAMPLAIN »

11 NOVEMBRE 2002

- 2002-11-483 7.2 EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE SOIXANTE QUINZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (75 960 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 861-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (84 440 \$) AFIN DE FAIRE L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE 1050 GIPM AVEC RÉSERVOIR »
- 2002-11-484 7.3 MODE DE PAIEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'EMPRISE DE LA CEINTURE DE RANDONNÉ DU MONT BROME
- 2002-11-485 7.4 ASSURANCES GÉNÉRALES : PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION
- 2002-11-486 7.5 ASSURANCES GÉNÉRALES : PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION
- 2002-11-487 7.6 ACHATS D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION APPARTENANT À LA VILLE DE COWANSVILLE
- 2002-11-488 7.7 DIRECTIVES DE CHANGEMENT RELATIVES AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN
- 2002-11-489 7.8 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE CLUB D'ÉQUITATION DE BROMONT
- 2002-11-490 7.9 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
- 2002-11-492 7.11 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 268 ET 269 DU CADASTRE DE BROMONT
- 2002-11-491 7.10 ACHAT DÉFINITIF DES LOTS 268 ET 269 DU CADASTRE DE BROMONT SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
- 2002-11-493 7.12 DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS ET AUX MUNICIPALITÉ RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) DÉSIREUSES DE SE DOTER D'UNE POLITIQUE FAMILIALE OU DE METTRE À JOUR UNE POLITIQUE EXISTANTE, 2002-2003
- 2002-11-494 7.13 MISE À NIVEAU DU SERVICE DE POLICE
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2002-11-495 8.1 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR ALAIN BOURGOUIN

11 NOVEMBRE 2002

- 2002-11-496 8.2 EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI
- 2002-11-497 8.3 EMBAUCHE DE RÉPARTITEURS
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 OCTOBRE 2002
- N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2002
- 2002-11-498 9.3 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 02/10/0711 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GRANBY RELATIVE À UNE DEMANDE D'ÉTUDE DE REGROUPEMENT
- N. M. 9.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PIERRE AUBRY, DIRECTEUR DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS RELATIVE À UNE SUBVENTION ACCORDÉE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 10. VARIA**
- 2002-11-499 10.1 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER AU SEIN DE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 2002-11-500 10.2 SUBVENTION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
- 2002-11-501 10.3 FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROMONT AINSI QU'À BROMONT COLLECTIVITÉ INGÉNIEUSE
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2002-11-502 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

11 NOVEMBRE 2002

2002-11-477

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.10 devint le sujet numéro 7.11 et le sujet numéro 7.11 devient le sujet numéro 7.10, le tout afin de traiter les sujets de façon chronologique.
- les sujets suivants ont été ajoutés au « **VARIA** » de l'ordre du jour :

- 10.1 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR
SIÉGER AU SEIN DE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME
- 10.2 SUBVENTION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
- 10.3 FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX EMPLOYÉS DE
LA VILLE DE BROMONT AINSI QU'À BROMONT
COLLECTIVITÉ INGÉNIEUSE

ADOPTÉ

2002-11-478

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 7 OCTOBRE 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

11 NOVEMBRE 2002

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 octobre 2002.

ADOPTÉ

2002-11-479

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'OCTOBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2002 au montant de **HUIT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (877 667,58 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'OCTOBRE 2002**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'octobre 2002. Le montant des permis émis durant le mois d'octobre 2002 se chiffre à **SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (680 900 \$)**.

2002-11-480

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4
OCTOBRE 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

11 NOVEMBRE 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le
procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme
tenue le 4 octobre 2002.

ADOPTÉ

N. M.

**DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE,
EXERCICE FINANCIER 2002 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES
CONTRATS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI SUR
LES CITÉS ET VILLES**

Madame Pauline Quinlan fait la lecture de son exposé sur la situation financière
de la Ville de Bromont.

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la liste de tous les
contrats comportant une dépense de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis le
dernier rapport de la mairesse sur la situation financière, est déposée.

2002-11-481

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2002 AINSI QUE POUR LES MOIS DE
JANVIER ET FÉVRIER 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND à titre de maire
suppléant pour les mois de novembre et décembre 2002 ainsi que pour les mois
de janvier et février 2003

ADOPTÉ

11 NOVEMBRE 2002

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
AMENDANT L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 857-2002
INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME »**

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND donne avis de motion de la présentation d'un règlement amendant l'article 7 du règlement numéro 857-2002 intitulé « RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ».

2002-11-482

**EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE TROIS CENT
QUATRE-VINGT TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE
DOLLARS (393 750 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO
864-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME
DE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (465 000 \$)
RELATIVEMENT À LA RELOCALISATION D'UN TRONÇON DE LA
RUE CHAMPLAIN AINSI QU'À L'ACHAT DU TERRAIN OÙ EST
LOCALISÉ LE RÉSERVOIR CHAMPLAIN »**

ATTENDU QUE le règlement 864-2002 intitulé « Règlement d'emprunt d'une somme de QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (465 000 \$) relativement à la relocalisation d'un tronçon de la rue Champlain ainsi qu'à l'achat du terrain où est localisé le réservoir Champlain » a reçu toutes les approbations requises par la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à effectuer un emprunt temporaire d'une somme de **TROIS CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (393 750 \$)** à la Caisse Populaire Granby/Bromont, à son taux de base.

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à ouvrir un compte relatif audit règlement d'emprunt.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse et Madame Danielle Rioux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉ

11 NOVEMBRE 2002

2002-11-483

**EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE SOIXANTE QUINZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (75 960 \$)
RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 861-2002 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (84 440 \$)
AFIN DE FAIRE L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE 1050 GIPM
AVEC RÉSERVOIR »**

ATTENDU QUE le règlement 861-2002 intitulé « Règlement d'emprunt d'une somme de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (84 440 \$) afin de faire l'achat d'un camion autopompe 1050 GIPM avec un réservoir » a reçu toutes les approbations requises par la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à effectuer un emprunt temporaire d'une somme de **SOIXANTE QUINZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (75 960 \$)** à la Caisse Populaire Granby/Bromont, à son taux de base.

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à ouvrir un compte relatif audit règlement d'emprunt.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse et Madame Danielle Rioux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉ

2002-11-484

**MODE DE PAIEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE
TERRAINS POUR L'EMPRISE DE LA CEINTURE DE RANDONNÉ DU
MONT BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu le 4 avril 2002 de Monsieur Charles Désourdy, président de Ski Bromont.com, société en commandite, une ébauche d'entente-cadre à intervenir entre les parties ;

11 NOVEMBRE 2002

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris acte et accepté ledit projet d'entente-cadre soumis par Monsieur Charles Désourdy, étant bien entendu que chaque entente en découlant devrait être soumise ultérieurement au conseil pour approbation ;

ATTENDU QUE ce projet d'acte d'acquisition de certains tronçons de la ceinture de randonnée du Mont Brome s'inscrit dans la foulée de l'entente-cadre ci-haut mentionnée ;

ATTENDU QUE, d'ici quelques mois, d'autres actes d'acquisition de terrain provenant du groupe Désourdy viendront se greffer au premier afin que la Ville de Bromont possède l'entièreté de la ceinture de randonnée du Mont Brome dont notamment les secteurs du versant Est de la montagne, de la rue de Missisquoi et de la Station de ski, le tracé de la ceinture de randonnée, dans ce dernier cas, devant être relocalisé ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis de Ski Bromont.com, Société en commandite l'emprise de certains tronçons de la ceinture de randonnée du mont Brome, tel que stipulé dans la résolution numéro 2002-10-467 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a accepté le projet d'acte d'acquisition soumis par M^e Joanne Désourdy, notaire, relativement à l'acquisition de certains tronçons de la ceinture de randonnée du Mont Brome, tel que stipulé dans la résolution numéro 2002-10-467 ;

ATTENDU QUE la valeur total des immeubles est de SOIXANTE MILLE DOLLARS (60 000 \$) taxes en sus ;

ATTENDU QUE le mode de paiement est de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) à la signature du contrat, de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) à la date du premier anniversaire du contrat et de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) à la date du deuxième anniversaire du contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Danielle Rioux, a effectuer ses paiements conformément au contrat soit de **vingt mille dollars (20 000 \$)** à la signature du contrat, de **vingt mille dollars (20 000 \$)** à la date du premier anniversaire du contrat et de **vingt mille dollars (20 000 \$)** à la date du deuxième anniversaire du contrat.

D'autoriser la trésorière à verser le montant des taxes (tps et tvq) pour la somme de **SIX MILLE SIX CENT QUINZE DOLLARS ET DOUZE CENTS (6 615.12 \$)**.

ADOPTÉ

11 NOVEMBRE 2002

2002-11-485

ASSURANCES GÉNÉRALES : PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION

ATTENDU QU'une réclamation a été faite par la compagnie d'assurances Axa au nom de Monsieur Jacques Langelier suite aux dommages causés à son véhicule automobile lors de travaux de fauchage ;

ATTENDU QU'après vérifications, la Ville de Bromont est responsable des dommages et que le montant est justifié ;

ATTENDU QUE la franchise de nos assurances est supérieure au montant réclamé ;

ATTENDU QUE la compagnie d'assurances AXA a signé une quittance libérant la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE payer à la compagnie d'assurances AXA un montant de **DEUX MILLE NEUF CENT SEPT DOLLARS ET TRENTE-SEPT CENTS (2 907,37 \$)** et à Monsieur Jacques Langelier un montant de **CENT DOLLARS (100 \$)**, représentant sa franchise.

ADOPTÉ

2002-11-486

ASSURANCES GÉNÉRALES : PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION

ATTENDU QU'une réclamation a été faite par Monsieur Benoît Quintal suite aux dommages causés à son pantalon sur un siège du Centre sportif et culturel ;

ATTENDU QUE la responsabilité de la Ville est engagée ;

ATTENDU QUE la franchise de nos assurances est supérieure au montant réclamé ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE payer à Monsieur Benoit Quintal un montant de **CENT NEUF DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (109,27 \$)**.

ADOPTÉ

11 NOVEMBRE 2002

2002-11-487

**ACHATS D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION APPARTENANT
À LA VILLE DE COWANSVILLE**

DESCRIPTION	MONTANT
Équipements audionumériques sentinel de Dictaphone	8 000 \$
Système de communication – Bell Canada	9 600 \$
Console numérique	4 000 \$
Répétitrices (2)	8 000 \$
Véhicule Crown Victoria Ford 2000	10 000 \$
Équipements divers	2 400 \$
Total :	42 000 \$

ATTENDU QU'en contrepartie du matériel et des équipements acquis par la Ville de Bromont, elle mettra à la disposition de la Ville de Cowansville et, ce sans frais, pour les années 2003-2004 et 2005, son échelle aérienne, le tout tel que stipulé dans l'entente du 6 février 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser le montant des taxes (tps et tvq) pour la somme de **QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (4 630,59 \$)**.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'entente entre la Ville de Bromont et la Ville de Cowansville donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2002-11-488

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT RELATIVES AUX TRAVAUX DE
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adjugé le contrat de réaménagement de la rue Champlain à Excavation St-Pierre & Tremblay ;

11 NOVEMBRE 2002

ATTENDU QUE, suite au début des travaux, il a été constaté que des modifications aux travaux prévus devaient être réalisées ;

ATTENDU QUE la soumission de l'entrepreneur demeure toujours valable ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, la directive de changement numéro 1, directive jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE cette directive de changement libère un crédit qui se chiffre à **TRENTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS (32 494\$)** avant taxes.

D'octroyer l'item 4.3 du cahier des charges « Enrobé bitumineux, couche de base 50 mm EB-14 » pour une quantité de 2954 m² au coût unitaire de 11\$/m² le tout représentant un montant de **TRENTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS (32 494\$)** avant taxes, soit un montant équivalent au crédit résultant de la directive de changement numéro 1, autorisée précédemment.

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, la directive de changement numéro 2, directive jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, laquelle a pour but de signifier à l'entrepreneur l'octroi de l'item 4.3 du cahier des charges tel que mentionné précédemment.

ADOPTÉ

2002-11-489

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE CLUB D'ÉQUITATION DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté, le 3 septembre 2002, la résolution numéro 2002-09-410 afin de permettre la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Services financiers et gestion MPM inc ;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de cette résolution, le promoteur a révisé sa position quant au tracé de la rue à construire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution annulant la résolution numéro 2002-09-410 et ce, pour signer un nouveau protocole faisant référence à un nouveau tracé de rue ;

11 NOVEMBRE 2002

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Services financiers et gestion MPM inc de construire la rue requise.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution 2002-09-410 adoptée le 3 septembre 2002.

D'autoriser la Mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente concernant le projet de développement du Club d'équitation de Bromont par Services financiers et gestion MPM inc.

QUE la durée de cette entente de développement soit de trois (3) ans.

ADOPTÉ

2002-11-490

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU les résolutions numéros 02-103 et 02-107 adoptées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandant au Conseil municipal d'accorder des dérogations mineures dans les présents dossiers ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du 19 octobre 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, dans un premier temps, le Conseil municipal accorde une dérogation mineure à la propriété située au 117, rue de Papineau, lot 330-23 du cadastre du Canton de Brome, afin de rendre conforme l'empiètement, dans la marge arrière, de 1,11 mètre du bâtiment principal ainsi que la galerie de l'étage.

QUE, dans un second temps, la Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser l'installation de réservoirs de gaz propane en cours latérales et arrières selon les normes provinciales règlementant l'installation de ces réservoirs et selon certaines autres dispositions, rue Nelligan, lots 1894-1 et 1894-26, du cadastre du canton de Brome.

ADOPTÉ

11 NOVEMBRE 2002

2002-11-491

ACHAT DÉFINITIF DES LOTS 268 ET 269 DU CADASTRE DE BROMONT SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente par Pierre Simoneau à Ville de Bromont des lots 268 et 269 du cadastre de Bromont, suite à une vente pour non paiement de taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que déposé, ledit projet d'acte de vente définitif des lots 268 et 269 du cadastre de Bromont, par la Ville de Bromont, rédigé par madame Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte d'achat défénitif.

ADOPTÉ

2002-11-492

OFFRE D'ACHAT DES LOTS 268 ET 269 DU CADASTRE DE BROMONT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat des lots 268 et 269 du cadastre officiel de Bromont faite par Entreprises internationales Landes Inc ;

ATTENDU QUE lesdits lots ont été acquis par la Ville de Bromont lors de la tenue d'une vente pour non-paiement de taxes le 14 novembre 2001 ;

ATTENDU QUE Développement Bromont, société en commandite renonce, si nécessaire, au droit de rachat desdits lots avant la fin de l'année qui suit le jour de la mise à l'enchère ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre d'achat présentée par Entreprises internationales Landes inc., des lots 268 et 269 du cadastre officiel de Bromont, aux conditions suivante :

11 NOVEMBRE 2002

- les travaux de construction devront débiter d'ici un (1) an ;
- advenant que la condition précédente ne soit pas respectée, lesdits lots devront être rétrocédés à la Ville de Bromont au même prix ;
- les frais relatifs à cette rétrocession devront être défrayés par le cessionnaire.

QUE ladite vente soit consentie pour la somme de **TRENTE-SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (37 350 \$)**, taxes en sus, dont une somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** sera remise à la Ville de Bromont à la signature de ladite offre d'achat.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2002-11-493

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS ET AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) DÉSIREUSES DE SE DOTER D'UNE POLITIQUE FAMILIALE OU DE METTRE À JOUR UNE POLITIQUE EXISTANTE, 2002-2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur le conseiller RÉAL BRUNELLE à titre de responsable de la politique familiale de la Ville de Bromont.

DE mandater Monsieur Ronald Caron, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la vie communautaire afin qu'il prépare une demande de subvention, pour et au nom de la Ville de Bromont dans le cadre du programme de soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique existante, 2002-2003.

D'autoriser Monsieur Caron à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, tout document découlant du présent mandat.

ADOPTÉ

11 NOVEMBRE 2002

2002-11-494

MISE À NIVEAU DU SERVICE DE POLICE

ATTENDU QUE le maintien du corps de police de la Ville de Bromont a été, lors de la dernière campagne électorale, un enjeu auquel tous les candidats en lice étaient d'accord ;

ATTENDU QUE les résultats électoraux tiennent lieu d'un référendum sur le sujet du maintien du corps de police ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents pertinents relatifs au maintien du corps de police ainsi que de la lettre de Madame Pauline Quinlan, mairesse, datée du 8 novembre 2002 ;

ATTENDU QUE la proposition de Madame Quinlan contenue dans ladite lettre, répond aux attentes de la population de la Ville de Bromont en matière policière ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHABONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont entérine la lettre de Madame Pauline Quinlan, mairesse, et endosse l'envoi de ladite lettre aux autorités concernées.

ADOPTÉ

2002-11-495

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR ALAIN
BOURGOUIN**

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés et complétés aux travaux publics ainsi qu'à la centrale de traitement de l'eau (nettoyage des bassins) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger l'embauche de Monsieur Alain Bourgouin, au poste d'homme d'entretien surnuméraire, classe 6, an 1, selon la convention collective en vigueur, et ce, jusqu'au 13 décembre 2002.

ADOPTÉ

11 NOVEMBRE 2002

2002-11-496

EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI

ATTENDU QUE Caroline Gosselin est en maladie ;

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Pouliot est formé et qualifié de l'École Nationale de Police du Québec, M. Pouliot a travaillé à la Police de Québec et à la Sûreté Municipale de Cowansville comme policier temporaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. Jean-Pierre Pouliot soit embauché comme policier à l'essai pour une période de 2,080 heures, selon l'article 4.01 de la convention collective et ce, à partir du 11 novembre 2002 au taux de 15\$/heure, classe 0-12 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2002-11-497

EMBAUCHE DE RÉPARTITEURS

ATTENDU QUE le service de communication de Cowansville cesse toutes ses opérations de communication avec le Service de police de Bromont le 8 novembre 2002 ;

ATTENDU QUE l'entente concernant les communications avec la Ville de Bromont et la Ville de Cowansville a pris fin le 8 novembre 2002 ;

ATTENDU QUE le service de police et incendie de Bromont doit continuer à répondre aux appels des citoyens 24/24 heures et ce, 7 jours/semaine ;

ATTENDU QU'il faut continuer le service de répartiteurs au poste de police de Bromont ;

ATTENDU QUE deux (2) des trois (3) répartiteurs, soit Stéphane Morris et Anne-Marie Brien ont déjà suivi la formation d'opérateur de terminal du Centre de Renseignements de Police du Québec (CRPQ) ainsi que du Module d'information policière (MIP) et qu'ils occupaient même fonction au service de police de Cowansville ;

ATTENDU QUE Madame Lucie Montour recevra une formation adéquate afin de pouvoir opérer le terminal du CRPQ ;

11 NOVEMBRE 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Stéphane Morris et Mesdames Anne-Marie Brien et
Lucie Montour comme répartiteur(trices) au poste de police.

QUE ces trois personnes soient embauchées à titre d'employés temporaires au
salaire de 16.50\$/l'heure.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA
TENUE LE 10 OCTOBRE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 19 SEPTEMBRE
2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

2002-11-498

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 02/10/0711 ADOPTÉE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GRANBY RELATIVE À UNE
DEMANDE D'ÉTUDE DE REGROUPEMENT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution
numéro 02/10/0711 adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Granby le 7
octobre 2002 ainsi que de la lettre qu'adressait Monsieur Guy Racine, maire de
la Ville de Granby, à Monsieur André Boisclair, ministre des Affaires
municipales et de la Métropole ;

ATTENDU l'élection, le 3 novembre dernier, d'un nouveau Conseil municipal
mandaté par la population pour administrer les affaires de la Ville de Bromont
durant les trois (3) prochaines années ;

11 NOVEMBRE 2002

ATTENDU QUE le présent gouvernement a déclaré la fin des fusions forcées ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est reconnue comme une municipalité rurale par le ministère des Régions dans sa politique sur la ruralité décrétée le 6 décembre 2001 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait savoir à son député sa position irrévocable anti-fusion ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont décline l'offre de participer à une étude de regroupement avec la Ville de Granby ainsi qu'avec la municipalité du Canton de Granby, de la municipalité de Saint-Paul D'abbotsford, et de la municipalité de Saint-Alphonse de Granby.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PIERRE AUBRY,
DIRECTEUR DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
RELATIVE À UNE SUBVENTION ACCORDÉE À LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Aubry.

2002-11-499

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER AU SEIN
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur le conseiller PATRICK CHARBONNEAU siège au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

11 NOVEMBRE 2002

2002-11-500

**SUBVENTION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Société de développement de Bromont a un déficit d'opération de 17 398 \$ occasionné par la finalisation du Centre d'information économique, l'installation des bulles publicitaires et le lancement du Centre d'information économique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Trésorière, Madame Danielle Rioux a verser à la Société de développement économique de Bromont la somme de **DIX SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VIGHT DIX HUIT (17 398 \$)**.

ADOPTÉ

2002-11-501

**FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
BROMONT AINSI QU'À BROMONT COLLECTIVITÉ INGÉNIEUSE**

ATTENDU QUE le Groupe CGI, dans le cadre de la troisième édition du Gala des affaires électroniques, a remis, le 7 novembre 2002, le prix dans la catégorie « Gouvernement en ligne » à la Ville de Bromont pour son initiative « Bromont, Ville branchée », la Ville de Bromont ayant été reconnu comme étant à l'avant-garde dans le domaine de l'accessibilité à ses services municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal félicite chaleureusement l'équipe de Bromont, collectivité ingénieuse ainsi que l'ensemble des employés municipaux qui ont lié leurs efforts et qui ont accompli un excellent travail afin de mettre en ligne un portail mettant en commun l'ensemble de l'information municipale disponible aux citoyens.

ADOPTÉ

11 NOVEMBRE 2002

PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant la tenue de la « Période de questions », Madame Pauline Quinlan, mairesse, donne la parole aux nouveaux élus suite à leur élection, le 3 novembre dernier.

- Monsieur Pierre Brassard demande si le Directeur général des élections a donné suite à la plainte que la mairesse a logée suite à la diffusion du texte provenant du comité pour la bonne gestion des affaires municipales de Bromont.
- Monsieur Roger Bourque demande des explications sur les deux emprunts temporaires relatifs à des règlements d'emprunt de la Ville (sujets numéros 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour). Il demande des informations sur le tarif demandé par la Ville de Granby comparativement à la Sûreté du Québec dans le dossier de police.
- Monsieur Bertrand Côté s'informe sur les deux réclamations inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée (sujets numéros 7.4 et 7.5).
- Monsieur Jacques Lapensée demande des précisions sur le tracé de la « Route verte ».
- Monsieur Roger Bourque demande comment il pourrait s'y prendre pour comprendre le budget de la Ville.
- Monsieur Raymond Roy souligne la mauvaise signalisation, sur la route 139, pour indiquer où se situe la Ville de Bromont et à combien de kilomètres elle se trouve.

2002-11-502

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER